

SACRÉ-CŒUR

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Sacré-Cœur le 11 mai 2026 à 19 heures, au 88, rue Principale Nord, à Sacré-Cœur à la salle du conseil de la municipalité.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure le but de modifier la marge de recul arrière au 80-B rue Principale Nord. Le but de la demande est de permettre une marge de recul arrière de 2 mètres afin de permettre la construction du garage attenant au bâtiment principale ;

Identification du site concerné :

80-B, rue Principale, lot 4 700 841 du cadastre du Québec, Zone : 01-P

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SACRÉ-CŒUR CE 24^{ième} JOUR D'AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX.

Signature

(JL/MUNI.S.C.140900)

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA
SÉANCE DU CONSEIL)

Je soussigné, Jeannot Lepage, directeur général, de la municipalité de Sacré-Cœur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 24 avril 2026 entre 9 heures et 16 h 30 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^{ième} jour d'avril 2026.

Jeannot Lepage, directeur général